

Eventuelle opportunité à saisir dans le but de créer une Ecole professionnelle intercantonale (EPIB)

Question

La Broye fait figure de pionnière en matière de collaboration intercantonale. Région morcelée, à cheval sur les cantons de Vaud et de Fribourg, le pays broyard s'est vu contraint de trouver des collaborations intercantionales dans les domaines de la santé, de la formation ou de l'économie. Des réalisations marquantes permettent à la Broye de faire office de modèle pour d'autres cantons qui peinent à mettre en place des projets intercantonaux. Parmi les réussites broyardes, il faut mentionner le GYB (Gymnase intercantonal de la Broye), le HIB (Hôpital intercantonal de la Broye) ou la COREB (Communauté régionale économique de la Broye). Ces réalisations sont là pour prouver que les frontières cantonales peuvent tomber aux profits des habitants de toute une région.

Dans le domaine de la formation professionnelle, la Broye a également une belle carte à jouer. En effet, la ville de Payerne abrite un centre professionnel commercial qui est actuellement rattaché au CPNV (Centre professionnel du Nord vaudois). Menacée de fermeture en 2005, cette école est aujourd'hui sous-dimensionnée tant la demande est importante. L'évolution démographique largement positive que connaît la région de la Broye n'est pas étrangère à cet état de fait. Il y a donc légitimement lieu de songer à un agrandissement de l'école professionnelle de Payerne, et c'est dans ce contexte que je me permets d'interpeller le Conseil d'Etat. En effet, le canton de Fribourg pourrait saisir cette occasion pour développer une collaboration permettant d'aboutir à une réalisation intercantonale sur le modèle du Gymnase de la Broye (GYB). Après le HIB, le GYB, pourquoi pas l'EPIB ? Parmi les avantages d'une école professionnelle intercantonale dans la Broye, il y a lieu de mentionner :

- décentralisation de la formation professionnelle dans une région forte de 60 000 habitants ;
- mise en place d'un véritable pôle de formation idéalement placé entre Yverdon et Fribourg ;
- renforcement du GYB par la mise en place de synergie tant au niveau logistique que scolaire ;
- diminution du trafic (transports publics et privés) en direction de Fribourg, de Lausanne et d'Yverdon ;
- gain de place tant dans les écoles professionnelles de Fribourg que d'Yverdon, lesquelles sont aussi appelées à connaître un bel essor.

Fort de ces quelques considérations, je remercie le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Bien que le besoin premier émane du canton de Vaud, notre Conseil d'Etat est-il prêt à entrer en matière avec son homologue vaudois ?
2. Une décentralisation de la formation professionnelle dans la Broye est-elle envisageable ?
3. Le Conseil d'Etat a-t-il déjà abordé le sujet avec son homologue vaudois ?
4. Est-ce que le Conseil d'Etat reconnaît les avantages que représenterait une telle réalisation ?

5. Le Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) donne satisfaction aux deux cantons concernés. Notre gouvernement serait-il prêt à reconduire une telle expérience ?
6. Le Conseil d'Etat est-il prêt à établir une étude de faisabilité ?

Le 1^{er} décembre 2010

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat se réjouit du développement économique de la Broye et reconnaît le rôle de pionnier que joue cette région notamment en matière de collaboration intercantonale ; les succès rencontrés dans ce domaine le prouvent. Le Conseil d'Etat souhaite rappeler que l'idée d'un pôle de formation professionnelle intercantonal a été prise en considération dans les réflexions menées par l'Association du centre professionnel cantonal – avec l'Etat, le patronat et les communes – de centralisation sur trois pôles que sont Fribourg, Bulle et Grangeneuve-Posieux. Cette centralisation, notamment par champs professionnels, a permis d'absorber la hausse démographique de notre canton prévue jusqu'en 2014 ; la période de 2010 à 2019 démontre toutefois une tendance à la baisse de l'ordre de 2,4% pour le degré secondaire II. Avec plus de 100 millions de francs investis depuis 12 ans, la formation professionnelle a réussi à pallier la forte augmentation de l'effectif des jeunes qui est passée de 5600 apprentis en 2000 à plus de 8500 en 2010, effectif englobant également les élèves fréquentant les cours professionnels hors de notre canton. Le nouveau bâtiment sur le site Remparts en ville de Fribourg, inauguré en automne 2010, est un des éléments phares résultant de ces réflexions.

Il convient de rappeler ici que le lieu de « scolarisation » des apprentis pour les cours professionnels est défini par le canton siège de l'entreprise formatrice et qu'il dépend de nombreux facteurs concernant plus de 200 métiers et filières de formation, voire de l'intercantonalisation de ces derniers. De plus, contrairement à l'évolution des classes dans la scolarité obligatoire, l'afflux de nouveaux élèves dans la formation professionnelle n'engendre pas de fait une augmentation proportionnelle de classes. Dès lors, les conditions cadre qui ont permis la création du Gymnase de la Broye (GYB) diffèrent de celles de la formation professionnelle duale régie pour l'essentiel par la loi fédérale (LFPr) du 13 décembre 2002.

Actuellement, sur les 639 personnes en formation domiciliées dans la Broye fribourgeoise, 51 fréquentent l'école professionnelle de la Broye de Payerne, dans les professions commerciales et de la vente (43 en système dual et 8 en système plein-temps). Pour notre canton, les coûts pour ces apprentis sont de 413 300 francs et se réfèrent à l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine de la formation professionnelle initiale (accord sur les écoles professionnelles (AEPr) du 22 juin 2006).

Au vu de ces considérations et étant donné que sa politique est d'offrir l'enseignement pour la formation professionnelle initiale dans le canton (cf. art. 13 de la loi du 13 décembre 2007 sur la formation professionnelle (LFP) et art. 7 du règlement du 23 mars 2010 (RFP)) et que le canton de Vaud, sur la base du principe des centres de compétences approuvés en 2001 par son Grand Conseil, ne souhaite pas créer un établissement intercantonal, le Conseil d'Etat n'estime pas non plus opportun de créer une telle structure dans la Broye.

Il est évident que si les facteurs actuels de développement économique de la Broye devaient changer de manière significative, la présente question pourrait faire l'objet d'une étude.

Par ailleurs, le financement des infrastructures de la formation professionnelle initiale en entreprise de type dual sont de la compétence de l'Association du Centre professionnel cantonal (cf. art. 10, 11, 64-67, 71 de la loi du 13 décembre 2007 sur la formation professionnelle (LFP)). Pour mémoire, cette association est financée à raison de 25% par l'Etat de Fribourg, 50% par les communes ainsi que 25% par le patronat privé et public.

Enfin, sur la base des considérations énoncées ci-dessus, les réponses du Conseil d'Etat aux questions sont les suivantes :

1. Bien que le besoin premier émane du canton de Vaud, notre Conseil d'Etat est-il prêt à entrer en matière avec son homologue vaudois ?

Etant donné que les infrastructures actuelles répondent aux besoins et à la politique en la matière, le Conseil d'Etat n'estime pas opportun, en l'état, de créer une école professionnelle intercantonale dans la Broye d'autant plus que le canton de Vaud, sur la base du principe des centres de compétences approuvés en 2001 par son Grand Conseil, n'a pas exprimé de besoin immédiat. De plus, le développement des transports publics fribourgeois, notamment le RER, améliorera, à partir de 2014, la mobilité vers Fribourg et Bulle.

2. Une décentralisation de la formation professionnelle dans la Broye est-elle envisageable ?

En l'état, une telle décentralisation existe déjà avec le site de Payerne du Centre professionnel du Nord vaudois (CPNV) pour 51 apprentis de la Broye fribourgeoise, ceci dans les professions commerciales et de la vente. En l'état, au vu des développements ci-dessus, le Conseil d'Etat n'estime pas opportun de décentraliser une partie de la formation professionnelle.

3. Le Conseil d'Etat a-t-il déjà abordé le sujet avec son homologue vaudois ?

Aucune discussion formelle n'a eu lieu à ce jour, si ce n'est dans le cadre de la présente question pour laquelle le Département vaudois a été abordé par le Service de la formation professionnelle. Le Département vaudois et la Direction fribourgeoise concernés sont en relation permanente, notamment en ce qui concerne les classes professionnelles intercantionales et l'application de l'accord AEPr. En 2005, un groupe de travail relatif à la recherche de synergies entre l'Ecole professionnelle de la Broye (EPB) et le Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) a examiné la question d'une éventuelle intégration de la filière commerciale duale de l'EPB dans le GYB. Cette idée n'a pas été poursuivie, au vu de l'intégration des classes de l'EPB dans la structure du Centre professionnel du Nord vaudois (CPNV).

4. Est-ce que le Conseil d'Etat reconnaît les avantages que représenterait une telle réalisation ?

En l'état et au vu des développements ci-dessus, le Conseil d'Etat estime qu'une telle réalisation n'apporterait pas d'amélioration significative et irait à l'encontre de sa politique en matière d'offre de cours.

5. Le gymnase intercantonal de la Broye (GYB) donne satisfaction aux deux cantons concernés. Notre gouvernement serait-il prêt à reconduire une telle expérience ?

Comme indiqué plus haut, le Conseil d'Etat estime que l'expérience du GYB n'est pas directement applicable à la formation professionnelle dont les conditions cadre sont différentes. Etant donné que les infrastructures actuelles répondent aux besoins et à la politique en la matière et que le canton de Vaud ne souhaite pas créer un établissement intercantonal, le Conseil d'Etat n'estime pas non plus opportun de créer une telle structure dans la Broye.

6. Le Conseil d'Etat est-il prêt à établir une étude de faisabilité ?

Au vu des développements ci-dessus, le Conseil d'Etat n'estime pas opportun, en l'état et dans l'immédiat, de réaliser une étude de faisabilité.